Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260605-DEL_2026_066-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_066

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 29 mai 2026

Présents : 22
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL (arrivée à 19h45), Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 7
Mme Maryline DUFÉE a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DAVY
Mme Marie-Paule DAHIREL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
M. Samuel MARTINEAU a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
M. Benjamin LE GONIDEC a donné pouvoir Mme Christine COLAS
M. Nicolas MACAIGNE a donné pouvoir à Mme Virginie HERVÉ
Mme Patricia VEYRIES a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
M. Jean-Michel GOIZET a donné pouvoir à M. David MACÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Fabienne DERONDIER

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260605-DEL_2026_066-DE

10- BREIZH ACHATS – CONVENTION D'ADHESION SPECIFIQUE – MARCHES « MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DE DESENFUMAGE » ET « VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES »

Rapporteur : Mme Christine COLAS, Maire

Suite à l'adhésion à la centrale d'achat régionale « Breizh achats » qui va progressivement se substituer au Groupement d'achats 22 (entre 2025 et 2027), la commune est sollicitée pour le lancement de la consultation des marchés « Maintenance des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage » et « Vérifications règlementaires des installations électriques », avec effet à compter du 1er janvier 2027.

Après un recensement précis des besoins par le service Bâtiments du pôle Aménagement-services techniques, il est proposé d'adhérer aux lots indiqués dans la convention spécifique jointe en annexe à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2113-2 à 5 du code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive de la centrale d'achat et son règlement intérieur formalisés par ses Membres fondateurs joints en annexes de la convention d'adhésion cadre ;

Vu la délibération du 1er juillet 2024 relative à l'adhésion de la commune de Pleurtuit à la centrale d'achat régionale Breizh achats ;

Vu l'avis de la commission « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » du 26 mai 2026 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à cette convention spécifique proposée par Breizh achats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE les termes de la convention d'adhésion spécifique ci-annexée, pour les marchés :

- « Maintenance des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage »
- « Vérifications règlementaires des installations électriques »

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 27 voix POUR et 2 CONTRE (M. Lemoine, Mme Derondier)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Fabienne DERONDIER